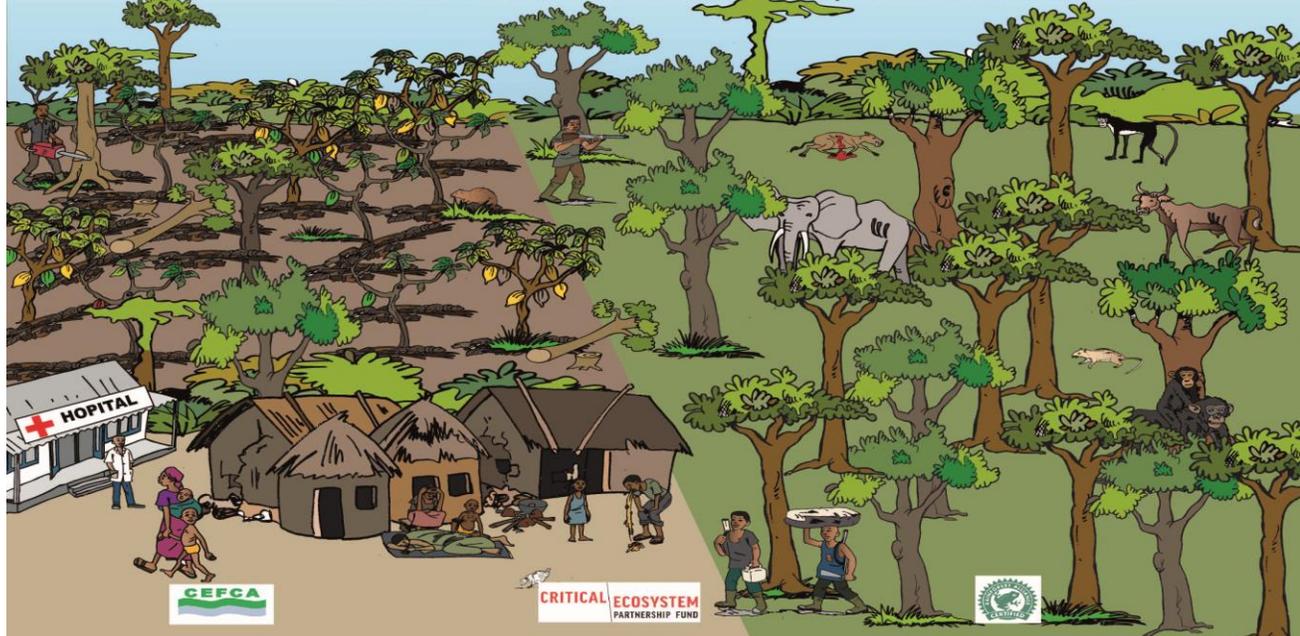


L'abattage des arbres et la chasse détruisent notre environnement.
La consommation de viande de brousse peut nous rendre malade



PLAN DE SUIVI-EVALUATION

“Renforcer la capacité de gestion des paysages des parties prenantes du cacao ivoirien pour favoriser la conservation”

Septembre 2021

1. LOGIQUE ET PORTEE DU PROJET

Le projet développé en partenariat avec RAINFOREST ALLIANCE, TOUTON, OIPR, CAFTA, SODEFOR CAEZ est mis en œuvre par le CEFCA dans la région de Taï-Cavally qui est un haut lieu de biodiversité pour le pays. Le Parc National de Taï (PNT) est la plus grande forêt tropicale primaire sous protection de l'ensemble de la zone forestière ouest-africaine. Avec une superficie d'environ 5 360 km². le PNT et la Réserve de Faune de N'Zo représentent plus de 50% de la superficie totale des zones forestières ouest africaines placées sous statut de protection stricte. De par sa grande taille, le PNT est une opportunité unique de préserver l'intégralité du réservoir génétique d'un écosystème forestier complexe.

Le projet concentre ses actions autour de ces menaces sous-jacentes en soutenant le gouvernement et les communautés locales dans leurs efforts pour éliminer la déforestation et le braconnage de la chaîne d'approvisionnement et en promouvant une économie agricole sans déforestation à travers la création d'un Conseil de gestion du paysage. Le projet implique la coopérative CAFTA (Coopérative Agricole Fraternité de Taï), et la coopérative CAEZ située dans le paysage entre la frontière nord du PNT et la forêt de Cavally et regroupe au total 10 communes (Ziriglo, Paule Oula, Port Gentil, Daoubli, Taï , Zaïkobly Zidakro, Ancien Zagné, Vodelobly et Konatekro).

Le projet a adopté une approche intégrée de la conservation de la biodiversité et de la réduction de la pauvreté qui exploite trois moteurs complémentaires : l'engagement du marché du cacao en faveur de chaînes d'approvisionnement sans déforestation, la capacité des agriculteurs à accroître leur productivité et leurs revenus en appliquant les meilleures pratiques sociales et environnementales, et l'intérêt de la communauté au sens large, y compris le gouvernement local, pour planifier et gérer l'utilisation des terres dans leur intérêt à long terme.

Il a donc habilité un Conseil communautaire de gestion du paysage (Comité de Gestion du Paysage) à gérer les ressources de manière efficace et responsable, renforçant les structures de gouvernance locales dans 10 communautés représentant plus de 1000 familles de producteurs de cacao. Cette zone représente une bande de paysage agricole autour du Parc National de Taï et de la forêt du Cavally. Le CGP a établi avec succès l'identification des menaces et un plan d'action pour y faire face. Les actions clés du plan sont les réunions de sensibilisation, les émissions radio, les activités de terrain...

Le plan de suivi et d'évaluation vise à enregistrer et suivre les événements et toute action mise en œuvre pour la mise en œuvre du plan d'action.

II. OBJET DU PLAN DE SUIVI-EVA-EVALUATION DU CGP

Le plan de S&E est destiné à servir de guide pour la mise en œuvre du plan d'action du CGP afin

que la direction du projet et le personnel technique, les partenaires, les membres du comité de pilotage, les bénéficiaires et les autres parties prenantes soient informés de sa performance et de la manière dont elle est suivie et évaluée.

Le plan de S&E du projet fournira avant tout des preuves fiables pour suivre les progrès, éclairer les décisions de gestion et faciliter l'amélioration continue et l'apprentissage tout au long de la mise en œuvre du plan d'action. Pour ce faire, il produira des informations quantitatives et qualitatives sur le plan d'action, mettant en évidence les principales réalisations, les défis et les risques.

Afin d'atteindre ses objectifs, le système de S&E du projet sera transparent, inclusif des principales parties prenantes du projet, et mettra en œuvre des processus qui :

- Générer des informations fiables et fondées sur des preuves sur l'état et les progrès liés à la mise en œuvre du plan
- Mettre en place des processus de contrôle de la qualité des données qui garantissent la validité, la robustesse, l'actualité, la précision et l'intégrité des valeurs rapportées.
- S'assurer que les informations contextuelles clés sont collectées avec les indicateurs du plan d'action, y compris les risques, les défis et les leçons apprises, pour permettre l'évaluation de l'état et des tendances de la mise en œuvre du plan d'action, et pour éclairer les décisions de gestion du plan.

Un résultat clé envisagé du plan de S&E du plan d'action sera un « référentiel de preuves » entièrement documenté qui stockera toutes les pièces justificatives du projet liées aux activités du plan d'action et constituera ainsi un « journal » ou « mémoire » qui soutiendra les réclamations sur la contribution du projet aux résultats.

III. ELEMENTS CLES DU PLAN DE SUIVI-ENVALUATION DU CGP

- ✓ Tous les progrès signalés sur les activités du plan de travail seront étayés par des pièces justificatives préalablement convenues en fonction des événements requis, preuves présentées à l'annexe 2
- ✓ Toute mise en œuvre du plan d'action sera planifiée et rapportée en utilisant le modèle fourni « Modèle de progression des activités trimestrielles » présenté à l'annexe 3.
- ✓ Tout changement dans le plan d'action du projet nécessitera l'accord du comité CGP

Pour la mise en œuvre du plan d'action, un modèle standard de liste des participants aux événements de formation basé sur Excel pour rendre compte de tous les événements de formation et de renforcement des capacités organisés pour les bénéficiaires et les parties prenantes. Le modèle présenté à l'annexe 4, à imprimer sur papier sera une preuve cruciale de compte-Rendu (Sujets des interventions, date, lieu, participants et formateurs).

IV. SUIVI ET RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action CGP présenté en annexe 1 sera le document de référence pour toute activité mise en œuvre. Tout changement dans le plan d'action du projet nécessitera l'accord préalable du comité CGP. L'utilité du plan de S&E dépendra de sa capacité à évoluer au fil du temps, en s'adaptant aux changements dans les activités du plan d'action et en incorporant des améliorations dans les processus et outils de S&E pour mesurer et rendre compte de la performance du projet

ANNEXES

ANNEXE 1 : Plan d'action/ mesures d'atténuation prévues par le comité de gestion

Menace identifiée	Actions proposées	Acteurs	Ressources nécessaires et moyens de mobilisation des ressources
Activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la gestion intégrée et la diffusion des bonnes pratiques agricoles pour améliorer les rendements et réduire les incursions dans les espaces protégés. La formation des producteurs pourra se faire par le biais des structures gouvernementales de formation comme l'ANADER ou par l'intermédiaire d'accord avec les acheteurs que sont les exportateurs. • Rechercher les partenariats pouvant promouvoir des programmes pour une agriculture intensive compatible avec la gestion durable des ressources naturelles, favorisant la stabilisation des jeunes dans le milieu rural comme la facilitation d'accès à la terre, le crédit agricole • Encourager les producteurs à prendre part aux projets de durabilité et aux programmes de certification qui ont des standards comportant des critères en faveur de la protection des écosystèmes. • Constituer de petits comités à l'échelle des villages pour assurer la veille et informer le comité de gestion qui pourra à engager à son niveau des pourparlers de dissuasion avec les coupables et aviser les autorités compétentes en cas de détection d'activités illégales à l'intérieur du parc de Taï et de la forêt de Cavally. • Encourager les projets pilotes PSE prestation de services environnementaux pouvant générer des ressources additionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Coopératives -Producteurs -Exportateurs -Comités de gestion du paysage -Communautés villageois -Chefs de villages -Cantonnement des eaux et forêts - AVCD 	<p>Pour assurer la pérennité de la mise en œuvre des actions du plan au-delà du projet, le comité devra rechercher des fonds auprès des ONG, des ministères ou des organismes techniques nationaux et internationaux.</p>
Orpillage	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et diffuser en termes simples et ci-possible imagés la législation relative à l'orpillage clandestin. 	<ul style="list-style-type: none"> -Comité de gestion du paysage -Communautés villageoises 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les consultations des populations afin de prévenir toute nouvelle initiative d'exploitation. • Sensibiliser les populations à travers des émissions radios sur l'interdiction de cette activité et les sanctions prévues par la loi. • Constituer de petits comités de vigilance à l'échelle des villages pour assurer la veille et informer le comité de gestion de toute action illégale qui pourra informer les autorités compétentes. • Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur toutes les activités du comité 	<ul style="list-style-type: none"> -Chefs de villages et guides religieux -OIPR -SODEFOR -Coopératives -Producteurs -Cantonnement des eaux et forêts - AVCD 	<p>Une attention particulière sera prêtée aux liens avec d'autres initiatives dans la région (synergie)</p>
<p>Braconnage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer à tous les niveaux la sensibilisation environnementale et vulgariser les textes législatifs existants relatifs à le braconnage sous forme de documents simples et d'émissions (médiats de masse) pour accélérer leur appropriation/application par les communautés. La plupart des Codes et Décrets sont peu ou pas connus. • Assurer la circulation et la transparence des informations environnementales disponibles à tous les niveaux. • Sensibiliser les populations et les restaurants sur les dangers de la consommation de viande de brousse. Cette sensibilisation doit se faire sous la supervision de l'OIPR et de la SODEFOR, organismes gouvernementaux en charge de la protection de ces écosystèmes. L'OIPR dispose de patrouilles pour assurer le suivi et le contrôle à l'intérieur du parc. • Constituer de petits comités à l'échelle des villages pour assurer la veille et informer le comité de gestion qui pourra entreprendre à engager à son niveau des pourparlers avec les coupables. 	<ul style="list-style-type: none"> -Comité de gestion du paysage -Communautés villageoises -Chefs de villages et guides religieux -OIPR -SODEFOR -Coopératives -Producteurs -Cantonnement des eaux et forêts - AVCD 	<p>Cela inclura la mise en place des comités techniques et la participation à certaines rencontres nationales ou si possible régionales</p>

Ventes illicites de parcelles de forêt	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les communautés sur le foncier rural et le code forestier en collaboration avec les différentes structures gouvernementales de gestion du parc et de la forêt. • Renforcer la cohésion sociale pour faciliter la mise en œuvre efficace de la surveillance et collaborer avec les autorités. 	<ul style="list-style-type: none"> -Comité de gestion du paysage -Communautés villageoises -Chefs de villages et guides religieux -OIPR -SODEFOR -Coopératives -Producteurs 	<p>Les demandes pour des financements s'effectueront selon les recommandations des comités techniques.</p>
Pollution des eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des séances de sensibilisation sur les dangers de la pollution des eaux et les risques sur la santé. • Former les producteurs sur la nécessité d'établir des zones tampons ou de marquer des zones de sécurité pour maintenir une distance entre les cours d'eau et les parcelles afin d'éviter le lessivage et la dérivation des produits lors des traitements phytosanitaires. • Former les producteurs sur les bonnes pratiques de pulvérisation des parcelles et sur la réglementation nationale 	<ul style="list-style-type: none"> -Comité de gestion du paysage -Communautés villageoises -Chefs de villages et guides religieux -OIPR -SODEFOR -Coopératives -Producteurs -Cantonnement des eaux et forêts - AVCD 	
Bois de chauffe	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et former les communautés sur la préservation des espèces végétales et l'économie d'énergie. • Impliquer tous les acteurs dans le planting d'arbres • Rechercher et favoriser tout partenariat de mise en œuvre de programmes/projets visant à la réduction de consommation de l'énergie domestique en milieu rural à travers la promotion de foyers améliorés, le planting d'arbres destiné au bois de chauffe, les énergies alternatives renouvelables. 	<ul style="list-style-type: none"> -Comité de gestion du paysage -Communautés villageoises -Chefs de villages et guides religieux -OIPR -SODEFOR -Coopératives -Producteurs -Cantonnement des eaux et forêts - AVCD 	

Feux de brousse	<ul style="list-style-type: none"> • Créer de petits comités de vigilance à l'échelle des villages supervisé par le comité de gestion du paysage pour sensibiliser les populations sur les dangers des feux de brousse et sur l'extrême prudence à observer pendant les périodes sèches • Sensibiliser les producteurs à éviter le feu pour le défrichage et les foyers incontrôlables d'incendie. • Encourager la mise en place de zones tampons entre les parcelles et les écosystèmes (parc de Tai et forêt de Cavally). 	<ul style="list-style-type: none"> -Comité de gestion du paysage -Communautés villageoises -Chefs de villages et guides religieux -OIPR -SODEFOR -Coopératives -Producteurs 	
Récolte de plantes médicinales	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer les communautés de la volonté de respecter l'application du droit d'usage des communautés à certaines ressources naturelles tout en expliquant les dangers de l'exploitation abusive • Identifier par des enquêtes auprès des ménages, les espèces végétales concernées et impliquer les tradi-praticiens dans la recherche d'alternatives comme la mise en place de pépinières pour produire ces espèces qui seraient à leur disposition • Promouvoir les activités de reboisement 	<ul style="list-style-type: none"> -Comité de gestion du paysage -Communautés villageoises -Chefs de villages et guides religieux -OIPR -SODEFOR -Coopératives -Producteurs 	

ANNEXE 2: Événements du projet : éléments de preuve requis

Preuve par type d'évènement	Un fichier				Un ou plusieurs fichiers	Un fichier	
	Agenda	Liste des participants signée	Photos des participants Durant l'évènement	Compte-Rendu de réunion	Supports/documents de formation utilisés comme référence	Outil de test de connaissances	Résumé/analyse des résultats des tests
Réunion interne avec les membres de l'organisation	Exigé	Exigé	Souhaitable	Exigé	Souhaitable	Non applicable	Non applicable
Rencontre avec des acteurs externes	Souhaitable	Exigé	Optionnel	Souhaitable	Optionnel	Non applicable	Non applicable
Atelier de formation	Exigé	Exigé	Exigé	Souhaitable	Souhaitable	Exigé uniquement si le livrable nécessite une preuve de connaissance	Exigé uniquement si le livrable nécessite une preuve de connaissance
Partage d'expérience	Exigé	Exigé	Exigé	Souhaitable	Souhaitable	Non applicable	Non applicable

ANNEXE 3 : Modèle de progression d'activité trimestrielle

Voir fichier Excel

ANNEXE 4 : Modèle liste de présence

Voir Fichier Excel